



Propriétaire d'une maison à louer / agence immobilière, résiliation possible ?

Par **Alexandra__**, le **30/04/2020 à 19:55**

Bonjour,

J'ai conclu un contrat avec une agence immobilière afin de louer ma maison située dans un autre département. Cela fait maintenant plusieurs mois. L'agent immobilier a finalement trouvé des locataires néanmoins le temps étant passé, je ne veux plus tellement la mettre en location. Est-il possible de résilier le contrat conclu avec l'agence immobilière sachant que je n'ai pas encore signé de contrat de bail avec les locataires ?

Merci d'avance

Par **morobar**, le **01/05/2020 à 11:09**

Bonjour,

Avec des sous tout est possible.

* rémunération de l'agence

* frais exposés le cas échéant par le locataire évincé, surtout s'il a donné le congé de son logement actuel...

Il faut donc demander à votre mandataire ce qu'il pourrait en coûter pour la résiliation de ce

mandat.

Par **Lag0**, le **02/05/2020 à 10:37**

[quote]

sachant que je n'ai pas encore signé de contrat de bail avec les locataires ?

[/quote]

Bonjour,

Mais devez-vous en signer un ? Car cela dépend du mandat donné à l'agence.
Personnellement, c'est mon agence qui signent les baux, moi je ne les vois même pas...

Par **amajuris**, le **02/05/2020 à 11:05**

bonjour,

relisez votre contrat qui doit comporter une clause relative à sa résiliation.

salutations